



## Conseil d'administration du 14 décembre 2018

Délibération n° 2018/68

**Objet : Approbation de la prise en charge des dépenses afférentes à la mise en place du Groupement d'Intérêt Public « Vendée Foncier Solidaire »**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le rapport de présentation du Directeur Général,

Sur proposition du Président

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la prise en charge des dépenses afférentes à la mise en place du Groupement d'Intérêt Public « Vendée Foncier Solidaire ».
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de la prise en charge de ces dépenses.

Le Président du Conseil d'Administration

  
Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 14 DEC. 2018  
Pour le Préfet par délégation,

  
Le Préfet de la Vendée  
François-Claude PLAISANT